

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 62-63 (1991-1992)

Heft: 1: Face à l'avenir : les banques régionales sans complexes

Artikel: La Banque Jurassienne d'Epargne et de Crédit : un style à part

Autor: Roueche, René

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824226>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Banque Jurassienne d'Epargne et de Crédit

Un style à part

Par René ROUECHE, directeur



En 1864, la commune de Bassecourt comptait 750 habitants. Un soir de décembre, vingt bourgeois du lieu se sont réunis à la maison d'école pour discuter de la création d'une caisse d'épargne. C'est ainsi, il y a 125 ans qu'est née ce qui allait devenir la Banque Jurassienne d'Epargne et de Crédit (BJEC). Aujourd'hui, selon la statistique 1989 de la Banque nationale suisse, c'est une des 210 banques régionales et caisse d'épargne, sur 631 établissements bancaires que compte la Suisse. La BJEC fait partie de cette catégorie d'établissements qui ont évolué au cours des années pour se rapprocher de la banque de caractère universel. D'une façon générale en effet, les banques régionales effectuent les mêmes opérations que les banques cantonales. Elles se distinguent toutefois de celles-ci par leur forme juridique et par un rayon d'activité plus restreint. La BJEC fait exception à la règle, puisque ses statuts précisent que son rayon d'activité est étendu aux sept districts du Jura historique.

Le but statutaire de la société est l'exploitation d'une banque régionale. «*Elle favorisera l'épargne et procurera les fonds nécessaires à l'agriculture, au commerce, à l'industrie et au public en général, dans les limites des garanties matérielles et morales, tout en offrant les autres services d'une banque*», précise l'article 3 des statuts.

Les origines de la BJEC : 60 actions de 25 francs !

Si l'on remonte à la fondation de la Caisse d'Epargne de Bassecourt et que l'on

consulte la presse de l'époque, on constate que des caisses d'épargne étaient fondées dans de nombreux villages, sous l'impulsion du curé ou du «régent». A cette époque, l'alcoolisme sévissait et on espérait, en stimulant le goût de l'épargne, «*canaliser les fortes sommes qu'absorbait la consommation d'eau-de-vie*» (le «*Courrier du Jura*», 31.1.1865).

Comme on peut l'imaginer, les débuts de la petite banque de Bassecourt furent fort modestes. Le premier capital était de 1500 francs, divisé en 60 actions de 25 francs. L'établissement s'est néanmoins développé et a ouvert, progressivement, des guichets dans les différents chefs-lieux. A Porrentruy en 1909, Delémont en 1921, Moutier en 1931, puis Saignelégier en 1979.

En fêtant son centenaire, en 1965, la vieille Caisse d'épargne de Bassecourt a abandonné son appellation pour devenir la Banque Jurassienne d'Epargne et de Crédit, raison sociale qui correspondait à son caractère régional de plus en plus marqué. A cette époque, le total du bilan avait franchi le cap des 50 millions de francs. Vingt-cinq ans après, il atteint 445 millions. Il aura fallu cent ans pour arriver à 50 millions, alors que la progression du dernier quart de siècle a vu le bilan bondir à 445 millions. Saisissant raccourci !

De l'hypothèque aux services universels

Dès son origine, l'établissement a voué une attention particulière au secteur de la construction et des hypothèques. Dans les affaires commerciales, elle entretient prin-

cialement des relations avec les artisans, commerçants et PME. Les transactions boursières ont pris une certaine importance au cours des dernières années et les ordres sont passés, surtout aux bourses de Bâle et de Zurich, par des correspondants agréés.

Bien évidemment, la banque exécute les ordres de paiement de ses clients tant en Suisse qu'à l'étranger. Son activité englobe donc l'ensemble des opérations bancaires.

Le financement des opérations hypothécaires doit être assuré, dans la plus grande mesure possible, par les dépôts d'épargne. Jusqu'à ce jour, la banque est toujours parvenue à un taux de couverture satisfaisant. Il était, au 31 décembre 1990, de 68 %. Mais les placements à court terme bénéficient d'intérêts élevés depuis le début de l'année 1989 et portent préjudice à un accroissement de l'épargne traditionnelle.

Par son affiliation à l'Union des banques régionales suisses, la BJEC a en outre accès à de multiples institutions communes (*cf. à ce sujet l'article de M. Boeschenstein*).

Un style à part

De tout temps, l'établissement s'est efforcé de rester accessible à chacun en bannissant de ses termes le jargon financier, bourré de termes anglais très à la mode en cette fin de XX^e siècle. Les contrats les plus compliqués ne dépassent par le format A4 et n'ont jamais donné lieu à contestation.

C'est une banque à laquelle on reconnaît largement l'atout de la rapidité. En principe, chaque client peut être reçu sans rendez-vous ou renseigné dans des délais très courts. D'une manière générale, elle cherche à sortir des sentiers battus et de l'ambiance feutrée qui prévalent dans les temples de la finance helvétique. Proche du peuple, donc des travailleurs, elle ouvre ses guichets chaque jour, jusqu'à 18 h 30.

Les titulaires de comptes « salaire » apprécient cet avantage. Le client est une bonne connaissance : c'est là un des points forts de la banque régionale.

La BJEC a investi, en quelques années, 1,5 million dans la mise en place d'un système informatique performant, de type IBM S/38. Tous les sièges de l'établissement sont reliés entre eux en temps réel.

Deux personnes pilotent l'ordinateur et adaptent les programmes aux besoins spécifiques.

En plus, la banque fait partie d'un groupe de sept banques régionales qui développe des programmes de gestion, et les adapte aux nouveautés (trafic des paiements, titres, comptabilité analytique). La BJEC participe au réseau des distributeurs automatiques (1500 appareils en Suisse). Sait-on, par exemple, que le distributeur en service dans son agence de Delémont est le plus utilisé du canton ?

Capital humain et service personnalisé

Les sociétés affirment volontiers que leur capital le plus précieux est constitué par leur personnel. C'est vrai également de la BJEC, qui sait honorer l'engagement de ses cadres et employés, sur le plan des salaires et des avantages sociaux. Ainsi assure-t-elle ses employés contre la maladie, les accidents professionnels et non professionnels, en prenant totalement les primes à sa charge. Une caisse de prévoyance, dont elle paie les 2/3 de la prime, assure les rentes de vieillesse, invalidité, survivant et orphelin. En plus, une fondation interne est à même d'apporter un soutien dans les cas particulièrement difficiles.

Une autre particularité vaut d'être signalée : les allocations pour enfants sont modulées en fonction de l'âge de l'enfant et de la charge qu'il représente pour son entretien. Ainsi, l'allocation varie de 126 à

450 francs (en cas d'apprentissage ou d'études).

Depuis une vingtaine d'années, le personnel bénéficie de la semaine de 40 heures (actuellement 42 h 1/2 dans les banques). Les conditions de travail favorisent une efficacité maximale: des locaux partout rénovés, disposant de mobilier moderne et bénéficiant de tous les équipements récents.

La BJEC, ainsi qu'on vient de le voir, a connu un impressionnant développement. Mais elle reste un établissement de taille modeste, ce qui lui permet d'offrir des

services personnalisés. Flexibilité, rapidité d'adaptation, structure saine du bilan et du rendement permettent d'envisager l'avenir avec confiance.

Pour continuer à prospérer malgré une concurrence bien armée, la banque s'est alliée avec d'autres établissements de même vocation. Seule cette collaboration de partenaires lui donne la force de frappe dont une banque moderne a besoin, tout en sauvegardant le caractère régional qui fait sa raison d'être.

R. R.

Quelques repères

Raison sociale	Banque Jurassienne d'Epargne et de Crédit		
Année de fondation	1865		
Statut juridique	Société anonyme		
Conseil d'administration	Composé de 5 à 7 membres, actuellement présidé par M ^e Pierre Christe, avocat et notaire à Delémont		
Activité (selon art. 3 des statuts)	La société a pour but l'exploitation d'une banque régionale. Elle favorisera l'épargne et procurera les fonds nécessaires à l'agriculture, au commerce, à l'industrie et au public en général, dans les limites des garanties matérielles et morales, tout en offrant les autres services d'une banque		
Bilan	31.12.1990	31.12.1989	
	Total	445 771 000.–	425 042 000.–
	Avances à la clientèle	401 730 000.–	381 344 000.–
	Dépôts à la clientèle	366 882 000.–	350 824 000.–
	Capital et réserve	209 420 000.–	204 920 000.–
Résultats	Marge brute d'autofinancement	387 000.–	384 200.–
	Bénéfice net	147 800.–	157 400.–
Dividende	12 % (proposition à l'assemblée générale qui se tiendra le 5 avril 1991)		
Réseau	Téléphone	Téléfax	
Siège principal :	066 22 62 22	066 22 15 27	
	Delémont		
	Rue de la Molière 19		
Agence :	066 22 88 91		
	Rue du 23-Juin 48		
Siège social :	066 56 74 22	066 56 50 40	
	Bassecourt		
Succursales :	066 66 18 67	066 66 21 49	
	Porrentruy		
	032 93 42 62	032 93 16 53	
	Moutier		
	039 51 15 44	039 51 17 77	
Personnel	Effectif total : 43 personnes, dont 9 apprentis		